CONSERVATOIRE DE LYON
musique danse théâtre

GRILLE TARIFAIRE ET REDEVANCES 2026/2027 modifiée par le comité syndical du 29/09/2026

I. DROITS D'INSCRIPTION

Année scolaire 2026/2027		TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 4bis	TARIF 5	TARIF 6	TARIF 7	TARIF 8	TARIF 9	TARIF 10
Le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence. Pour le calcul des droits d'inscription de l'année scolaire 2026/2027, ***l'avis d'imposition français de 2026 (revenu 2025) doit être impérativement communiqué avant le 1/10/2026.*** *A défaut de communication de cet avis, le tarif correspondant à la tranche la plus haute sera appliqué.*		**Cycle découverte** **Cycle AICO**	**Cycle 1 / accueil débutant**	**Cycle 2 / cycle 2 personnalisé**	**Cycle 3 / cycle 3 personnalisé**	**Cycle Préparatoire au Diplôme National (CPDN) Musique**	**Cycle Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Musique Danse Théâtre**	**Formation continue**	**CHAM / CHAD / S2TMD**	**Atelier musical parents/enfants** *(2 à 4 ans)*	**Stage théâtre**	**Stage de chant**
		Pratiques continuées (dont pratique collective facultative CHAM/CHAD)	**Pratique amateur individuelle**	**Cursus Musiques actuelles (1,2 et 3)**	**Cycles spécifiques** (1,2 et 3) - Accompagnement piano - Chant lyrique		**Cycle Préparatoire au Diplôme National (CPDN) Théâtre**		**Participants au dispositif DEMOS**			
		Parcours collectifs création et culture		**Cursus Direction de chœurs**	**Licence aménagée** en partenariat avec l'université Lyon 2				**Etablissement étranger partenaire** (droit d'inscription dans l'établissement d'origine)			
		Personnel CRR			**Cycle Préparatoire au Diplôme National (CPDN) Danse**							
Tranche A	QF ≤ 150	≤ 94 €	≤ 108 €	≤ 122 €	≤ 149 €	≤ 165 €	≤ 180 €					
Tranche B	150,01 ≤ QF ≤ 300	≤ 129 €	≤ 148 €	≤ 168 €	≤ 205 €	≤ 228 €	≤ 247 €					
Tranche C	300,01 ≤ QF ≤ 800	≤ 301 €	≤ 384 €	≤ 479 €	≤ 633 €	≤ 703 €	≤ 762 €		Exonération *(+ 45 € de frais de dossier)*			
Tranche D	800,01 ≤ QF ≤ 1500	≤ 377 €	≤ 508 €	≤ 634 €	≤ 802 €	≤ 890 €	≤ 965 €	2 542 €		50 €	150 €	150 €
Tranche E	1500,01 ≤ QF ≤ 2500	≤ 547 €	≤ 819 €	≤ 1 023 €	≤ 1 178 €	≤ 1 308 €	≤ 1 418 €					
Tranche F	2500,01 ≤ QF ≤ 3000	≤ 562 €	≤ 843 €	≤ 1 054 €	≤ 1 208 €	≤ 1 341 €	≤ 1 454 €					
Tranche G	QF ≥ 3000,01	562 €	844 €	1 054 €	1 208 €	1 341 €	1 454 €					

- Pour les usagers inscrits en tarif 4 ou 5**, application d'un tarif réduit de -50% pour une inscription supplémentaire en tarif 4 ou 5 sur la base du tarif le moins élevé.**
- Pour l'ensemble des cursus (hors CPES/CPDN), le nombre de modules est limité au nombre nécessaire à la validation de fin de cycle, sauf pour les modules de culture et création pour les 3e cycle. Au-delà et sauf besoins liés à des projets de musique d'ensemble ou transversaux, le module complémentaire sera tarifé au tarif 1 pour les modules collectifs et les pratiques d'ensemble ou 2 pour les modules individuels.
- Pour les doubles cursus (licence + cursus diplômant au Conservatoire dans la même discipline), l'application d'un tarif unique le plus élevé sera pris en compte.
- Pour les élèves inscrits à la fois en S2TMD et CPES, application du tarif 5 (CPES) toute discipline.
- **Majoration de 20% pour les résidents « Hors Métropole » applicables sur l'ensemble des tarifs ci-dessus, à l'exception du tarif 5 et des porteurs de « carte mobilité inclusion » en cours de validité.**
- **Frais de dossier par inscription et par dominante (compris dans les droits d'inscription pour les tarifs 1 à 6) : 45 € non remboursables.**

Pour le tarif 7 exonéré de droits d'inscription, ces frais de dossier de 45 € seront appliqués par inscription.

- **Frais de majoration pour inscription ou réinscription tardive : 50 €.**
- Sous réserve de places disponibles, les élèves qui s'inscrivent en cours d'année scolaire à partir du 1er janvier pourront bénéficier d'une tarification au prorata d'1/10 (hors frais de dossier), tout mois commencé étant dû.
- Les droits d'inscription ci-dessus donnent droit à une carte élève et à une carte d'accès aux services de la médiathèque. En cas de perte d'une carte, la délivrance d'une nouvelle carte sera facturée 5 €.

II. LOCATIONS D'INSTRUMENTS

Année scolaire 2026/2027	TARIF
Location d'un instrument pour un élève inscrit au CRR	35€ / mois
Location d'un instrument à usage commercial	35€ / jour
Location d'un instrument à usage pédagogique des particuliers (hors élève CRR)	50€ / mois

- La location d'un instrument est encadrée par la signature d'un contrat entre l'usager et le CRR, et est limitée à une durée maximale de 2 ans, sauf disponibilité de l'instrument.
- En cas de dégradation ou de vol d'un instrument ou d'un matériel, loué ou mis à disposition à titre gracieux, liés à la négligence du bénéficiaire ou à une mauvaise utilisation du matériel, la franchise appliquée par l'assureur sera facturée au redevable.
- Le conservatoire met également à disposition à titre gracieux un parc instrumental dédié aux orchestres à l'école (OAE), et au dispositif AÏCO pour les tranches de quotient familial A, B et C.

III. MISE A DISPOSITION DE SALLES

1. Redevance d'occupation 2026/2027

Pour les occupations ponctuelles	Redevance d'occupation 2026/2027
Salle Debussy	133 €/h Plafonnée à 925 € / jour
Grandes salles pouvant recevoir du public : Berlioz, Ninon Vallin, Conférences, Chœurs, réfectoire, médiathèque	80 €/h plafonnée à 560 € par jour
Salles ou studios avec piano à queue	27 €/h plafonnée à 155 € par jour
Autres salles et studios	21 €/h plafonnée à 125 € par jour
Studio de danse n°1	133 €/h plafonnée à 925 €/jour
Studios de danse 2, 3 et 4	80 €/h plafonnée à 560 €/jour

Pour les occupations régulières :	Redevance d'occupation 2026/2027
Salles Berlioz, Ninon Vallin, Chœurs, conférences, B16	410€ /an pour un créneau de 2 heures hebdomadaires
Autres salles	205 € /an pour un créneau de 2 heures hebdomadaires

Pour l'ensemble des occupations :

- Une redevance majorée de 100% pour les structures s'inscrivant dans le champ concurrentiel et commercial ;
- Des frais supplémentaires de gardiennage, de présence d'un agent SSIAP 1 obligatoire en cas d'accueil de public, de nettoyage des locaux générés par ces occupations ainsi que les éventuels accords de piano restent à la charge des occupants, que la mise à disposition soit consentie à titre gracieux ou pas.
- Le cas échéant, la prestation d'un technicien du CRR sera facturée 110 € par service de 4 heures.

2. Conditions d'exonérations

Bénéficient d'une mise à disposition gratuite d'une salle, une fois par an, les associations musicales lyonnaises de musiciens amateurs, notamment AMA Lyon et Pianothé, afin de soutenir la pratique amateur, ainsi que les écoles signataires de la charte de l'enseignement musical à Lyon et les établissements issus du réseau de l'enseignement artistique, dans la limite des disponibilités, étant entendu que les manifestations accueillies dans ce cadre seront gratuites et accessibles à un large public, y compris les usagers du conservatoire.

Sont exonérées les associations et structures mettant en œuvre des partenariats artistiques et pédagogiques ou des opérations de mécénat avec le CRR de Lyon, uniquement pour les actions relatives à ces partenariats.

Sous réserve de demande préalable (15 jours avant) et d'acceptation de la direction générale et selon la disponibilité des salles avec une priorité donnée aux usagers et aux locations payantes, il est également proposé d'inscrire une exonération pour les enseignants du CRR qui souhaitent exceptionnellement répéter dans le cadre de leurs pratiques artistiques accessoires (groupes, ensembles…). Il est rappelé que toute activité d'enseignement privé rémunéré est interdite au sein du conservatoire et n'entre pas dans le cadre de ces mises à disposition de salles.
Ces répétitions doivent pouvoir être publiques ou donner lieu à une restitution pour des élèves.

Toute autre demande d'exonération sera soumise à l'approbation du comité syndical. Toutefois, lorsque les sommes en jeu sont inférieures à 3 000 € le président pourra prendre des décisions d'exonération par délégation du comité syndical.

IV. MEDIATHEQUE

1. Frais d'inscription pour l'année scolaire 2026/2027
   - **Tarif public d'inscription : 30 €**
   - Parents, anciens élèves et personnel du conservatoire et étudiants extérieurs : 20 €
   - Exonération :

* Elèves et étudiants du CRR
* Etudiants du CNSMD de Lyon (dans le cadre de la convention de partenariat et du principe de réciprocité entre les deux bibliothèques)
* Elèves des écoles de musique signataires de la charte de l'enseignement musical à Lyon
* Etudiants inscrits dans le département de musicologie-musique de l'université Lyon 2 (dans le cadre de la convention de partenariat)
* Agents en activité du CRR.

2. Pénalités de retard pour le retour des documents empruntés : 0,30 € par document et par jour de retard
   - Les pénalités de retard ne peuvent pas excéder 5 € par document
   - En cas de non restitution du document suite aux procédures de rappel une somme forfaitaire de 50 € par document à laquelle s'ajoutent les 5 € de pénalité sera exigée.

3. Pénalités concernant le matériel audiovisuel
   - Application d'une pénalité de retard pour le retour du matériel multimédia empruntés de 0,50 € par matériel et par jour de retard, majoré de 5€ à l'édition de la 6ème puis de la 7ème lettre de rappel
   - En cas de non-restitution de l'instrument au-delà de 25 jours ouvrés, l'application d'une somme forfaitaire de 19 € en complément des frais déjà facturés
   - En cas de non restitution du document suite aux procédures de rappel une somme forfaitaire de 50 € par matériel à laquelle s'ajoutent les 19 € de pénalité sera exigée.

4. Perte de la carte de bibliothèque ou de la carte d'élève : 5 €

5. Frais de copie des documents : 0,40 € par page